

Remboursement de chèques

Par **jerem59**, le **01/04/2015** à **23:58**

bonjour,

il a 5 mois j'ai fait un chèque a mon père pour la chambre des métier pour qu'il puisse ouvrir son entreprise après sa formation montant 186 euro ce chèque ne devait pas être encaissé d'après lui a ce jour le chèque et passer mes s'il ne ma pas donner l'argent il dit t'attendre encore un peu et la il a un chèque en différé que je lui avais fait aussi pour le magasin cora don le montant et de 485 euro il passe a ce jour et il ne veut toujours pas me donner l'argent. Quesque je peux faire pour l'obliger a me donner l'argent car a ce jour mon enfant arrive dans 4 semaine et je suis a découvert de sa faute il ne travail pas il a du chômage (il et en couple avec ma mère)aidée moi svp

Par **Ben Simon**, le **11/04/2015** à **04:09**

Bonjour,

Votre texte est tellement confus qu'on a du mal à se retrouver. Mais si j'ai bien compris, vous auriez prêté de l'argent (186 euro + 485 euro) à votre père qui a du mal à vous le rembourser.

Le problème qui est le vôtre ici est que: L'élan de générosité et la simple confiance vu le lien familial ne vous donne aucune preuve d'un contrat de prêt. S'il est vrai qu'un contrat oral est aussi un contrat, il n'est pas aisé de le prouver, car "les paroles s'envolent, mais les écrits restent". Vous n'avez ni reconnaissance de dette, ni formulaire fiscal no 2062 prévu à cet effet. Sans reconnaissance de dette, l'action en justice s'avère sans issue.

La seule remise des deux chèques à votre père (en dépit des traces qu'on peut retrouver au niveau de la banque) ne prouve rien. Le paiement pourrait bien être un don ou de l'argent que vous lui deviez.

Si votre père est honnête, faites lui signer au plus vite une reconnaissance de dette en y indiquant les modalités de remboursement que vous vous êtes fixées avant la remise des chèques.

Sinon commencez par le mettre en demeure par une lettre recommandée avec accusé de réception

Vous pouvez lui préciser que vous porterez plainte par la suite pour abus s'il ne paye pas sa dette. Ensuite vous attendrez pour voir sa réaction.

Mais, sans reconnaissance de dette, ce sera assez difficile de le contraindre à quoi que se soit.

La 2e difficulté que vous avez, comme vous l'avez énoncé: il vit du chômage et n'a pas

d'argent.

Vos chances de rentrer dans vos droits ne sont pas roses.

Bonne chance tout de même et bonne santé au futur bébé!

Par **bulle**, le 12/04/2015 à 08:50

Bonjour,

[citation][s]Charte du forum[/s]

6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel. [/citation]

Par **Ben Simon**, le 12/04/2015 à 10:39

Bonjour,

la Charte est claire et limpide :-)

Merci pour le rappel!

Par **gregor2**, le 12/04/2015 à 17:09

Bonjour,

en effet tout élément de réponse qui vous sera donné ne pourra l'être qu'à titre informel et ne saurait ni nous engager ni remplacer les conseils d'un professionnel.

Sachez que vous pouvez consulter gratuitement un avocat auprès de votre mairie ou d'une maison de la justice et du droit.